

AMENDEMENTS RÉUNIS AU COMPTE DE FONCTIONNEMENT (figurant dans le rapport COFI) au projet de budget de l'État pour l'exercice 2026 ET PROJETS DE LOIS ET DE DÉCRETS Y RELATIFS	Lié à : ad 25.039
--	-----------------------------------

En vert : amendements acceptés par la commission – En orange : amendements refusés par la commission

Les entrées en matière des différents projets de lois et de décrets ont été acceptées non combattues par le Grand Conseil.

No	Département Centre de profit	Groupe comptes	Libellé	Variation charges (+ augmentation – diminution)	Variation revenus (+ augmentation – diminution)	Auteur	Remarques	Votes de la commission	Votes du Grand Conseil
D-02			Décret modifiant le décret portant octroi d'un crédit d'engagement de 2'000'000 francs permettant un cautionnement simple en faveur de NOMAD – Neuchâtel organise le maintien à domicile <i>Projet de décret proposé par le Conseil d'État (rapport 25.039).</i>				VOTE À LA MAJORITÉ SIMPLE	Accepté à l'unanimité	Projet de décret adopté à l'unanimité
L-02			Projet de loi portant modification temporaire de la loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC) <i>Projet de loi proposé par le Conseil d'État (rapport 25.042).</i>				VOTE À LA MAJORITÉ SIMPLE	Accepté par 14 voix et 1 abstention	Projet de loi adopté par 95 voix sans opposition
L-03			Projet de loi modifiant la loi d'organisation judiciaire neuchâteloise (OJN) <i>Projet de loi proposé par la commission.</i>				VOTE À LA MAJORITÉ SIMPLE	Accepté par 14 voix et 1 abstention	Projet de loi adopté à l'unanimité
AL-01	Amendement à la loi modifiant la loi sur les contributions directes (LCdir)					Com	Augmentation du seuil inférieur du barème à 11'000 francs (art. 40 ^{quinquies} nouveau)	Accepté par 7 voix contre 7 et 1 abstention (voix présidente prépondérante) Amendement retiré par la commission des finances, à l'unanimité, le 2 décembre 2025	
L-01	Loi modifiant la loi sur les contributions directes (LCdir) Si L-01 amendée est acceptée, l'amendement A-com-2 l'est automatiquement aussi. Dans tous les autres cas, l'amendement A-com-2 n'a plus d'objet.						VOTE À LA MAJORITÉ SIMPLE (VOTE À LA MAJORITÉ QUALIFIÉE de 3/5^e si AL-01 est accepté)	Accepté par 7 voix contre 7 et 1 abstention (voix présidente prépondérante)	Projet de loi adopté par 57 voix contre 38

No	Département Centre de profit	Groupe comptes	Libellé	Variation charges (+ augmentation – diminution)	Variation revenus (+ augmentation – diminution)	Auteur	Remarques	Votes de la commission	Votes du Grand Conseil
A- com-2	DFFI / SCCO	40	Revenus fiscaux		-12'600'000 +6'200'000	Com	Ne pas voter, impact financier en cas d'acceptation de AL-01 et de L-01 amendée	Accepté automatiquement en cas d'adoption de L-01 amendée	
D-01	Décret modifiant le décret fixant les coefficients de l'impôt cantonal direct et de l'impôt communal direct dus par les personnes physiques <i>Projet de décret proposé par le Conseil d'État (rapport 25.039).</i>							VOTE À LA MAJORITÉ SIMPLE Refusé par 8 voix contre 7	Projet de décret adopté par 58 voix contre 40
A- com-3	DFFI / SCCO	40	Revenus fiscaux		+6'117'000	Com	Ne pas voter, impact financier en cas de refus de D-01	Accepté automatiquement en cas de refus de D-01	
D-03	Décret instituant des subsides extraordinaires en matière d'assurance-maladie obligatoire des soins pour l'année 2026 SIMPLE <i>Projet de décret proposé par la commission.</i>							VOTE À LA MAJORITÉ SIMPLE Accepté par 8 voix contre 7	Projet de décret adopté par 87 voix sans opposition
A- com-1	DECS / SECS	36	Charges de transfert	+200'000		Com	Prévention violences sexistes et sexuelles	Accepté par 13 voix et 2 abstentions (compromis de la commission) NB : le montant de 1'750'000 francs pour les subsides LAMal est lié à l'acceptation de D-03	Amendement accepté par 98 voix sans opposition
	DECS / SASO	36	Charges de transfert	+1'280'000		Com	Indexation prestations d'aide sociale selon normes CSIAS - part canton		
	DECS / SASO	46	Revenus de transfert		+80'000	Com	Indexation prestations d'aide sociale selon normes CSIAS - part communes		
	DECS / SASO	36	Charges de transfert	+1'750'000		Com	Subsides LAMal à charge du canton		
	AULE / GCNE	31	Biens, services et autres charges d'exploitation	+100'000		Com	Augmentation des moyens de la COGES		
	DSJS / SCSP	36	Charges de transfert	+40'000		Com	Soutien santé mentale des jeunes		
	DDTE / SFFN	36	Charges de transfert	+200'000		Com	Soutien en faveur de la biodiversité		
	DDTE / SFFN	31	Biens, services et autres charges d'exploitation	+50'000		Com	Plan loup et protection troupeaux		
	DFFI / SEEO	36	Charges de transfert	+300'000		Com	Soutien enfants avec des troubles développementaux		

No	Département Centre de profit	Groupe comptes	Libellé	Variation charges (+ augmentation – diminution)	Variation revenus (+ augmentation – diminution)	Auteur	Remarques	Votes de la commission	Votes du Grand Conseil
	Tous	30	Charges de personnel	-3'750'000		Com	Limitation hausse des charges de personnel / prise en compte écart statistique		
	Tous	31	Biens, services et autres charges d'exploitation	-2'000'000		Com	Limitation hausse des charges BSM / prise en compte écart statistique		
A- CE-1	DECS / NECO – SEMP	30	Charges de personnel	+445'000		CE	Effectif RH	Accepté par 13 voix et 2 abstentions NB : le montant de 7'930'300 francs pour le prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle est lié à l'acceptation de L-02	Amendement accepté par 98 voix sans opposition
	DECS / NECO – SEMP	36	Charges de transfert	+7'485'300		CE	Mesures de soutien		
	DFFI / SFIN	48	Revenus extraordinaires		+7'930'300	CE	Prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle		
	DECS / SEMP	36	Charges de transfert	-170'000		CE	Baisse de charges pour les tâches ordinaires du SEMP		
A- CE-2	DECS / SASO	36	Charges de transfert	+6'000'000		CE	Subsides LAMal – ajustement des dépenses (effet volume)	Accepté à l'unanimité	Amendement accepté par 97 voix contre 2
	DECS / SASO	46	Revenus de transfert		+2'400'000	CE	Subsides LAMal – ajustement des dépenses (effet volume) Participation des communes		
	DECS / SASO	46	Revenus de transfert		-1'100'000	CE	Facture sociale – correction part communale		
	DFFI / SEEO	36	Charges de transfert	+2'000'000		CE	Pédagogie spécialisée – ajustement des subventions		
	SFFI / SCCO	40	Revenus fiscaux		+7'000'000	CE	Compensation – adaptation impôt PP		

AMENDEMENTS RÉUNIS AU COMPTE DES INVESTISSEMENTS
(figurant dans le rapport COFI) au projet de budget de l'État pour l'exercice 2026

Lié à : ad [25.039](#)

No	Département Centre de profit	Groupe comptes	Libellé	Variation dépenses (+ augmentation – diminution)	Variation recettes (+ augmentation – diminution)	Auteur	Remarques	Votes de la commission	Votes du Grand Conseil
A-CE-1	DECS / SAHA	56	Propres subventions d'investissement	+350'000		CE	Anticipation subventions à l'investissement SAHA sur 2026	Automatiquement accepté si A-CE-1 est accepté	
A-CE-2	TOUS	58	Investissements extraordinaires	+400'000		CE	Ajustement des investissements	Automatiquement accepté si A-CE-2 est accepté	

D-04	Décret concernant le budget de l'État pour l'exercice 2026						VOTE À LA MAJORITÉ SIMPLE	Accepté par 8 voix contre 7	Projet de décret amendé adopté par 83 voix contre 8
------	--	--	--	--	--	--	---------------------------	-----------------------------------	---